

## Un portail dédié

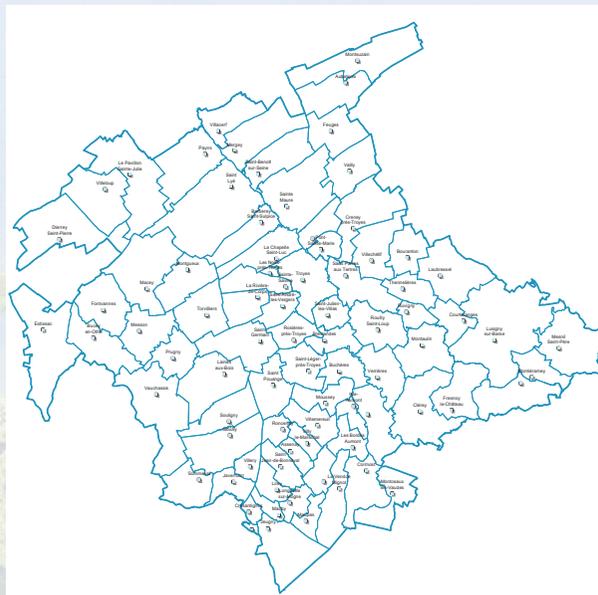
- Consultez et modifiez vos informations personnelles et celles de votre hébergement
- Mettez à jour les périodes de fermeture de votre établissement
- Tenez votre registre du logeur
- Saisissez votre déclaration de taxe de séjour
- Visualisez vos précédentes déclarations
- Payez en ligne votre taxe de séjour
- Editez des récapitulatifs de déclaration
- Consultez la Foire aux Questions
- Consultez les documents et informations mis à votre disposition
- Joignez directement votre contact taxe de séjour grâce au formulaire de contact.

## Qu'est ce que la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique (ou à la protection des espaces naturels dans un but touristique), régie par le code général des collectivités territoriales (CGCT, articles L2333-26 et suivants, R2333-49 et suivants et L5211-21).

La taxe de séjour concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, tels que les hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, mais aussi les villages vacances, les terrains de camping et caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air.

## Votre nouveau territoire



## Votre contact

**Adeline POULLÉ**

Tél : 03.25.45.27.59

Email : [taxedesejour@troyes-cm.fr](mailto:taxedesejour@troyes-cm.fr)

Adresse : 1, place Robert Galley – BP9 -

10001 TROYES Cedex

Votre site de télé-déclaration

[taxe.3douest.com/troyes.php](http://taxe.3douest.com/troyes.php)

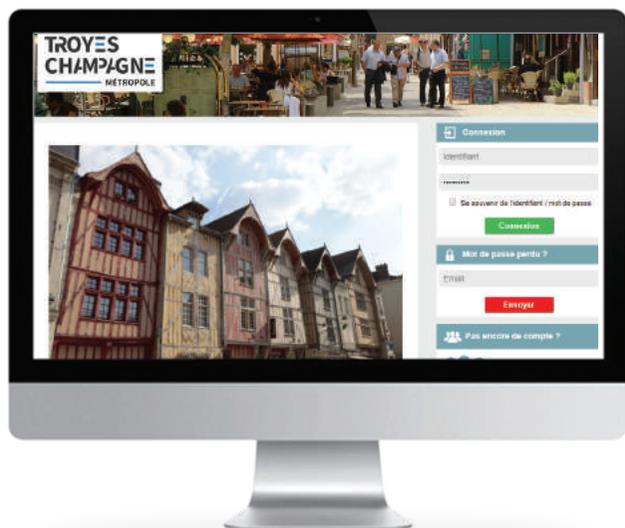
Déclarez en ligne  
la taxe de séjour

plus facile, plus rapide

## 1 CONNECTEZ-VOUS

À partir de la page d'accueil du site de télédéclaration de Troyes Champagne Métropole, identifiez-vous :

[taxe.3douest.com/troyes.php](http://taxe.3douest.com/troyes.php)



### JE CRÉE MON COMPTE

#### Pas encore de compte ?

Vous pouvez créer votre compte hébergeur. Troyes Champagne Métropole vous enverra vos identifiant et mot de passe dès validation (comptez environ 24 à 72 heures).

### J'AI DÉJÀ UN COMPTE

#### Connexion

Saisissez votre identifiant (votre email) et le mot de passe envoyé par Troyes Champagne Métropole.

#### Mot de passe perdu ?

Saisissez l'email que vous avez fourni pour recevoir un nouveau mot de passe.

Lors de votre première connexion vous serez automatiquement redirigé pour changer votre mot de passe. Par la suite pour le modifier cliquez sur :



## 2 DÉCLAREZ

Conformément à l'article R2333-51 du CGCT.

### REMPLEZ VOTRE DÉCLARATION

Votre portail enregistre vos déclarations en cours, vous pouvez donc les saisir au fur et à mesure, à votre rythme.

Sur ordinateur :



et



Sur tablette ou smartphone :



### VALIDEZ VOTRE DÉCLARATION

#### Avant le 20 du mois suivant la fin du trimestre

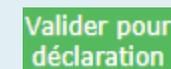
Par exemple pour le 1er trimestre, validez votre déclaration au plus tard le 20 avril. Après le 20 du mois vous ne pourriez plus remplir votre déclaration. Si vous n'avez pas loué pendant le mois, vous devez saisir une déclaration à 0.

Une fois vos déclarations saisies et vérifiées; validez vos déclarations pour les faire parvenir à la collectivité.

Sur ordinateur :



et



Sur tablette ou smartphone :



### BON A SAVOIR

Dans le menu Hébergement, vous pouvez renseigner vos longues périodes de fermeture afin de ne pas être relancé.

Attention, la date de réouverture correspond à la date à laquelle votre hébergement est proposé à nouveau à la location.

[taxe.3douest.com/troyes.php](http://taxe.3douest.com/troyes.php)

## 3 REVERSEZ

### DATES LIMITES

Délai de 20 jours à compter de la réception de l'Avis des Sommes à Payer.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Par carte bancaire en cliquant sur le bouton PAYER dès réception de l'avis des sommes à payer.



Voici les informations que vous aurez à compléter :

Identifiant collectivité : 015435

Référence : Année - n° de titre - 1

- Par virement bancaire sur le compte de la trésorerie de Troyes Municipale :

Iban : FR41 3000 1008 44C1 0000 0000 019  
BIC : BDFEFRPPCCT

- Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- En espèces (si moins de 300 €)

Adresse du règlement :

Trésorerie de Troyes municipale  
143 avenue Pierre-Brossolette  
BP 70279  
10006 Troyes Cedex

### NOTE :

Pensez à vérifier, et à modifier au besoin, les données de votre compte et de vos hébergements en cliquant sur les boutons suivants :  
(Elles seront validées et actualisées par Troyes Champagne Métropole).

